

« pique-sous » lâche du leste sur l'ITM mais c'est très insuffisant

Lors du groupe d'échanges du 3 mars dernier, l'administration présentait aux organisations syndicales le nouveau projet d'arrêté modifiant le montant de l'ITM (indemnité temporaire de mobilité) à compter du 1er juillet 2011.

L'administration prévoyait :

- de diminuer les services ouvrant droit à l'ITM pour les catégories A et B,
- de ramener de 10 000 € à 7 000 € l'ITM des agents de catégorie B et C à l'exception des mobilités organisées dans le cadre du déplacement du SETRA ou des services de la DREIA délocalisés à Sourdun.

FORCE OUVRIERE a condamné ce comportement discriminatoire.

Le 5 avril 2011 est publié au journal officiel le nouvel arrêté qui distingue les changements d'affectation jusqu'au 30 juin 2011 et à partir du 1er juillet 2011 jusqu'au 29 février 2012.

FORCE OUVRIERE a été en partie entendu.

En effet, l'ITM est maintenue à 10 000 euros pour les agents de catégorie B à l'exception des CPCM (centres de

prestations comptables mutualisés) et des PSI (pôles supports intégrés).

Pour FORCE OUVRIERE cette mesure est insuffisante.

Les agents de catégorie B et C mutés dans les CPCM et les PSI doivent conserver l'ITM à 10 000 €.



La DRH s'est engagée à la fin de l'année dernière à prendre les mesures nécessaires pour compenser la différence de traitement qui existe entre les agents issus du ministère de l'agriculture et les agents issus de l'ex équipement affectés dans les CPCM .

Les promesses ne sont pas tenues. Une fois encore le MEDDTL met en place des réorganisations au-dessus de ses moyens et est dans l'incapacité d'obtenir de nouveaux pour l'accompagnement des mobilités forcées. Alors, il pénalise certains agents et en priorité la filière administrative qui occupe majoritairement ces postes sacrifiés.

Par ailleurs, l'arrêté fixe une date butoir au 29 février 2012. Et après ?

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'administration envisage de supprimer toute mesure d'accompagnement à compter de 2012.

C'est inacceptable.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ POUR DES AFFECTATIONS EFFECTIVES AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2011

CATÉGORIE D'EMPLOIS	SERVICES ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	MONTANT de l'indemnité
Emplois de catégorie A	Tous les services situés dans l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, l'Eure, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle (hors agglomération urbaine de Nancy), la Meuse, la Moselle (hors agglomération de Metz), la Nièvre, le Nord (hors communauté urbaine de Lille), l'Oise, le Pas-de-Calais, la Haute-Saône, la Seine-Maritime, la Somme, les Vosges, l'Yonne et le Territoire de Belfort	4 ans	
Emplois de catégorie B	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA IF) hors emplois relocalisés à Sourdun	4 ans	10 000 €
	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Ile-de-France (DRIHL IF)		
	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE IF)		
	DREAL de Haute-Normandie		
	Direction inter-régionale de la mer Manche Est mer du Nord (DIRM MEMN) : services situés en Haute-Normandie uniquement		
	Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO) : services situés en Haute-Normandie uniquement		
	Directions départementales interministérielles (DDI) de l'Eure, de la Seine-Maritime, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.		
	Les services du service navigation de la Seine situés en Ile-de-France et en Haute-Normandie		
	Centres inter-régionaux de formation professionnelle (CIFP) de Paris et de Rouen		
	Les services du centre d'études techniques de l'équipement Normandie-Centre situés en Haute-Normandie		
Toutes catégories d'emplois	Emplois des pôles supports intégrés (unité gestion administrative/paye) et des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM)	3 ans	
	Service d'études sur les transports, les routes et leur aménagement (SETRA)		
	Les services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relocalisés à Sourdun (Seine-et-Marne)		

ANNEXE 2

**LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ
POUR DES AFFECTATIONS EFFECTIVES À COMPTER DU 1er JUILLET 2011 ET AU PLUS
TARD LE 29 FÉVRIER 2012**

CATÉGORIE D'EMPLOIS	SERVICES ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	MONTANT de l'indemnité
Emplois de catégorie A	DREAL du Centre, de Champagne-Ardenne, de Lorraine, de Haute-Normandie et de Picardie	4 ans	
	Direction départementale des territoires (DDT) des Ardennes, de la Haute-Marne, de l'Oise et de l'Orne		
	Direction interrégionale de la mer Manche Est mer du Nord (DIRM MEMN)		
	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime		
	Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)		
	Unité territoriale de Seine-Saint-Denis de la DRIHL d'Ile-de-France		
Emplois de catégorie B	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA IF)	4 ans	10 000 €
	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Ile-de-France (DRIHL IF)		
	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE IF)		
	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie et de Provence-Alpes-Côte Azur		
	Direction inter-régionale de la mer Manche Est mer du Nord (DIRM MEMN) : services situés en Haute-Normandie uniquement		
	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime		
	Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)		
	Les services du service navigation de la Seine situés en Ile-de-France et en Haute-Normandie		
Toutes catégories d'emplois	Emplois des pôles supports intégrés (unité gestion administrative/payée) et des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM)	3 ans	7 000 €
	Service d'études sur les transports, les routes et leur aménagement (SETRA)	3 ans	10 000 €
	Les services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relocalisés à Sourdon (Seine-et-Marne)		

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

GRADE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à : **SN FO-PETULTEM**
MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - La Défense Cedex 04